

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2023

---

INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ LUMINEUSE - (N° 888)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## **SOUS-AMENDEMENT**

**N° CD69**

présenté par

Mme Sabatini, M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Da Conceicao Carvalho,  
Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

à l'amendement n° CD|58 de Mme Belluco

-----

### **APRÈS L'ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« cinq ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors des auditions, Mme Adeline Nazarenko du CNRS a indiqué que sur une durée de vie de 10 ans, les matériaux comptent pour la moitié de l'impact environnemental.

En cohérence, ce sous-amendement propose de remplacer le mot "deux" par le mot "cinq".